

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**DÉPARTEMENT  
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de  
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 12 Octobre 2022

Nombre Membres

En exercice : **22**Présents :**16 Titulaires**Pouvoirs :**4**Votants :**20 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :  
06 Octobre 2022**Délibération n°  
2022.10.65****L'an deux mil vingt-deux et le douze octobre**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

**Présents :** Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Laurent MIRMAND, Jean-Michel EYRAUD, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT, Michel JOUBERT.

**Absents représentés et ont donné pouvoirs :**

Paul BARD a donné pouvoir à Laurent MIRMAND

André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD

Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Michel JOUBERT

Laurent BERNARD a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

**Absents :** Laurent DUPLOMB et Roland LONJON.

**EMPRUNT TRAVAUX DECHETTERIES ET DIVERS**

La gestion du flux des entrées déchetteries et notamment celle des professionnels impose une modification des entrées des déchetteries (mise en place de barrières, réaménagement des entrées/sorties notamment sur la déchetterie de Monistrol sur Loire, ...) et divers travaux pour d'autres activités du SYMPTTOM nécessitent un investissement à 250 000 euros selon des prévisions.

Après consultation, la proposition de la caisse du Crédit Mutuel de la Porte du Velay est la plus avantageuse pour le SYMPTTOM.

Cet emprunt a un taux fixe de 3.10% sur 20 ans, avec 0.10% de frais de dossier, trimestrialité constante en capital et intérêts, avec possibilité de remboursement anticipé sans préavis et avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité la souscription de l'emprunt proposé par la caisse du Crédit Mutuel de la Porte du Velay pour le financement des travaux des déchetteries et divers travaux pour d'autres activités du SYMPTTOM dont les caractéristiques et conditions sont annexées à la présente délibération.

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire si nécessaire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

**POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE**

**S.Y.M.P.T.T.O.M**  
17, Rue du Général de Chabron  
BP 20029  
43120 MONISTROL SUR LOIRE  
Tél : 04 71 75 57 57

**Le Président**

  
**Jean-Paul LYONNET**